## ENQUETE PUBLIQUE DU 2 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2019 SUR LE PROJET DE PLU DE SALLES

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitante de la commune de Salles et propriétaire de plusieurs parcelles en milieu rural sur cette commune, je me permets de vous adresser une observation sur le point « emplacements réservés » n° 15 et 16 chemin de la Peloue et chemin de Larrieu, page 351 du projet de PLU.

# CREATION ET ELARGISSEMENT DE CHAUSSEES HORS AGGLOMERATION ET DESTRUCTION D'ESPACES NATURELS SALLES 33770 COMMUNE DU PARC REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

\*\*\*

<u>Le chemin de la Peloue</u> pour lequel je redige le présent document, fait l'objet d'un projet d'emplacement réservé sur le prochain PLU, en vue de l'élargir à 8 mètres. Il distribue quelques habitations.

Le chemin de Larrieu est également concerné. Une piste non carrossable relie ces deux chemins au droit des parcelles 141 et 4 (croquis ci-dessous).

L'ensemble se situe hors agglomération, à plus d'un kilomètre du bourg, dans une zone rurale non constructible au prochain PLU, non raccordée à l'assainissement collectif.

En prévision de cet élargissement, le PLU positionne un emplacement réservé : n°15 sur parcelle 39, 42, 43 et 44, sur la partie nord du chemin, c'est-à-dire sur 105 m de longueur sur ma propriété et un peu plus de 15 m chez mon voisin, puis le poursuit au sud jusqu'au bout : n° 16 sur parcelles 30 et 141, puisqu'il n'y a plus d'habitations sur ce côté-là de la voie.



En vert, couloirs écologiques, en rouges, bâtiments à préserver, en rose hachuré; les emplacements réservés.

e document est la propriété d'Allereo, et ne peut être reproduit ni pommunique à des fers sans sen automati

Page 351/415 26/02/2019





Communauté de Communes du Val de l'Eyre PLU de la commune de Salles - Rapport de présentation

Elargissement à 8m d'emprise du chemin rural au lieu-dit Moulin de Dubern

Chemin de Larrieu

Commune

Ces terrains se trouvent à moins de 150 m au sud de couloirs écologiques, qui longent des zones humides et des bois de chênes, noisetiers et chataîgniers. Ils servent d'abri à des nombreuses espèces de chauves-souris (dont les barbastelles qui affectionnent les vieux chênes), oiseaux, batraciens, amphibiens et insectes. Le chemin n'est pas éclairé, ce qui favorise la biodiversité, or il est probable qu'une fois élargie, la rue sera finalement éclairée, et que l'on se trouve dans la confirguration type du lotissement. L'élargissement de ces chemins aura pour effet la destruction de vieux chênes, dont certains sur ma propriété, d'autres chez mes voisins.





Barbastelles, roitelets à triple bandeau, lucanes, fraisiers des bois, violettes, etc... profitent de ce site.





Chênes en bordure de chemin sur la parcelle 43 et 39

#### Vue sattelite:

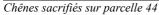


Je suis propriétaire entre autres des parcelles 43 et 39, <u>cette dernière acquise dans le seul but de protéger de la destruction les chênes qui s'y trouvent</u>. En achetant ce terrain, je pensais mettre les arbres à l'abri des tronçonneuses et de la construction.

En effet, dans le quartier, un grand nombre de chênes a été abattu ou trop sévèrement élagué ce qui entraîne la mort de certains d'entre eux. L'effet en 2019 a été immédiat :

- Baisse de la fréquentation par les oiseaux
- Absence d'ombre et d'humidité
- Températures très élevées
- Sols desséchés
- Arrêt de la production d'humus (plus de feuilles, plus de déjections d'oiseaux, etc...)







Certains sont morts suite à l'élégage (ici parcelle 27)

### Proposition qui permettrait l'abandon de ce projet :

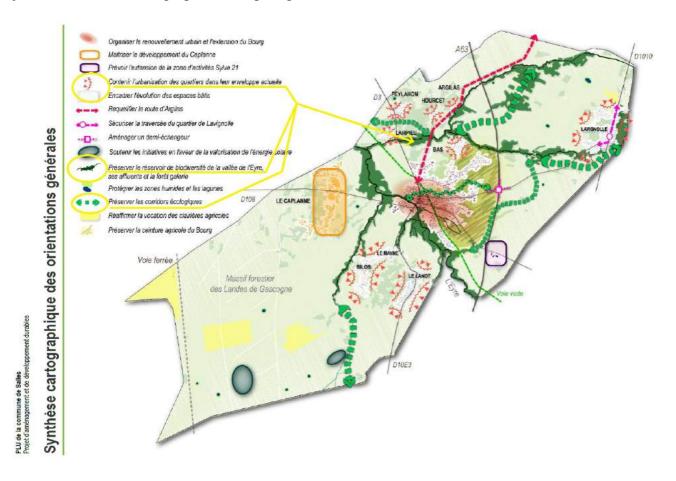
Le ramassage des ordures ménagères se fait par collecte groupée sur les points A et B plan cidessous (B équipé d'un rond-point qui permet de faire demi-tour). Si l'objectif du PLU est de simplifier le ramassage par la circulation d'un camion qui entrerait par le chemin de la Peloue en A et sortirait par le chemin de Larrieu en D, ceci pourrait se faire en bitumant le chemin existant zone C, et en prévoyant une circulation de ce véhicule ou de tous, en sens unique, sans couper aucun arbre.



Collecte des ordures aujourd'hui et possibilité future

Le PLU a clairement pour ambition de <u>préserver l'environnement sur cette commune du Parc Régional des Landes de Gascogne, et de lutter contre la pression urbaine dans le quartier Larrieu en particulier (voir croquis ci-dessous).</u>

Voilà pourquoi je soulève aujourd'hui la question de la <u>justification de cet emplacement réservé</u>, qui permettra à moyen ou long terme, de causer des <u>dommages sérieux et irréversibles</u> à ce quartier, car je suis loin d'être celle qui possède le plus grand nombre d'arbres concernés.





Extrait du projet de PLU : Intérêt écologique du quartier

#### **CONCLUSION**:

Pour les raisons exposées ci-dessus, préservation du site, de sa faune et de sa flore, mais également par souci d'économie budgétaire, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir émettre un avis critique sur ce projet ou d'y apposer toute réserve utile.

Recevez, Monsieur, Mes salutations distinguées.

Isabelle Spoladore